

Décision n° 01–304 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 21 mars 2001 relative au changement de la dénomination sociale de la société Destia Communications, anciennement dénommée Econophone, en Viatel France.

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment l’article L. 34–1 ;

Vu l’arrêté du 28 juillet 1998 autorisant la société Destia Communications, anciennement dénommée Econophone, à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée le 9 mars 2001 au nom de la société Viatel France anciennement dénommée Destia Communications, anciennement dénommée Econophone, complétée par le courrier enregistré le 6 juillet 2000,

Après en avoir délibéré le 21 mars 2001,

Décide

:

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d’instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Destia Communications, anciennement dénommée Econophone ;

– le projet d’arrêté associé.

Article 2 –

Le président de l’Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d’État à l’industrie le rapport d’instruction et le projet d’arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 21 mars 2001,

Le président,

Jean–Michel Hubert